



▲ Captages non protégés
 ▲ Captages protégés avec Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

**PROTECTION DES CAPTAGES :
 ÉTAT DES LIEUX EN LORRAINE**
(situation au 31/12/2014)



75% des captages de Lorraine disposent d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) instituant les périmètres. La région se situe donc toujours très légèrement au-dessus de la moyenne nationale à cette date (71 %). Il s'agit d'une mission prioritaire de l'ARS Lorraine.

Année 2014	CAPTAGES			DÉBITS		
	Nombre	Avec DUP	%	Total captages (m ³ /j)	Captages avec DUP (m ³ /j)	%
Meurthe-et-Moselle	468	357	76,28	233324	193970	83,13
Meuse	336	173	51,49	56038	37648	67,18
Moselle	377	266	70,56	259524	133593	51,48
Vosges	1137	943	82,94	107174	95348	88,97
LORRAINE	2318	1739	75,02	656060	460559	70,20